

<http://www.afpen.fr/Communique-du-Groupe-des-7-fevrier,393.html>



Communiqué du Groupe des 7 - février 2012 -

- Archives - Archives des Actualités -



Date de mise en ligne : samedi 18 février 2012

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Impasse pour les psychologues de l'Éducation Nationale

Les choix politiques actuels du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative mettent à mal le système éducatif tant du point de vue des moyens que des conceptions qu'il développe.

Les psychologues de l'Éducation nationale ne sont pas épargnés.

Les conditions de travail se détériorent : extension des secteurs scolaires pouvant aller jusqu'à plus de 3000 élèves pour un psychologue, difficultés pour mener à bien toutes les missions.

Pourtant les besoins sont importants pour aider les enfants, soutenir les parents et les équipes enseignantes et ceci dans un contexte d'augmentation des effectifs de classe et de disparition des équipes pluri-professionnelles (enseignants spécialisés des RASED, médecins, assistants sociaux).

Les deux questions majeures sur lesquelles notre groupe a alerté à maintes reprises sont celles du recrutement actuel et du statut de psychologues de l'Éducation Nationale.

Dans le premier degré, selon les départements, 10% à 20% des postes sont vacants et les départs en formation ont diminué de 50% en 6 ans. Dans le second degré, le nombre de non titulaires atteint 15% à 30% selon les académies. Le renouvellement de la profession est rendu impossible avec les recrutements actuels.

Pour le premier degré, le MEN a annoncé son intention de recruter les psychologues au niveau master 2 de psychologie. Dans les faits, il n'oeuvre pas à la mise en place d'un concours de recrutement de psychologues à ce niveau, ce qui supposerait un statut clairement identifié. Il prétend pouvoir trouver ces psychologues parmi les lauréats du concours de professeurs des écoles. Or, à la rentrée 2011, le nombre de lauréats au concours titulaires du master 2 de psychologie était au nombre de 7 sur toute la France ! Comment peut-on imaginer pourvoir ainsi les 300 postes vacants, les départs en retraite à venir et les créations indispensables pour répondre aux besoins de prévention, de suivi et d'intervention ?

Dans le second degré, aucune discussion n'a été ouverte sur le recrutement, ni sur la masterisation. Pourtant sur 6 conseillers d'orientation-psychologues partant en retraite, un seul sera actuellement remplacé ! On est bien au-delà du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ! Par contre les tentatives de dévoiement du métier se manifestent par l'abandon d'une conception développementale de l'orientation en milieu scolaire et par l'imposition d'un autre référentiel métier que celui de psychologue.

Le groupe des 7 organisations de psychologues de l'éducation nationale avait proposé des solutions cohérentes et pragmatiques que les choix politiques du MEN ont écartées.

Nous demandons un recrutement direct au niveau master 2 de psychologie et un statut clairement identifié de psychologue de la maternelle à l'université.

Paris le 8 Février 2012

Le Groupe des 7 organisations de psychologues de l' Education nationale du 1er et 2nd degré :

ACOP-F, AFPEN, SFP, SNES-FSU, SNP, SNPsy-UNSA, SNUipp-FSU